

Développer le maillage écologique (a) Ellezelles (b) Ellezelles, Lahamaide, Wodecq (c) Actions favorables à la protection, à la restauration et au développement du réseau écologique	Fiche n° 20
	Priorité : Lot 1
	(1) Version initiale c
	(2)

1. **Description succincte du projet**

- Description du projet à réaliser et nature des aménagements ;
- Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis.

L'objectif de ce projet est de définir et de mettre en place des actions afin de renforcer le réseau écologique d'Ellezelles, développer au mieux les liaisons vertes et bleues, rétablir des connexions entre les différents milieux d'intérêt biologique terrestres et aquatiques favorisant la restauration et la préservation de la biodiversité animale et végétale.

Le projet consistera en la concrétisation d'un ensemble d'actions favorables de protection, de restauration et de développement du réseau écologique sur le territoire communal. Ce projet nécessite la concertation de tous les acteurs liés à l'environnement et l'implication citoyenne, sous la houlette communale.

Trois phases seront nécessaires : la création d'un comité, la mise en place des actions et la mise en œuvre d'un suivi de qualité des continuités écologiques.

Différents axes de travail sont ainsi préconisés :

1. Mettre en place et animer une plate-forme des acteurs de la biodiversité

Cette première étape consiste à réunir régulièrement les acteurs de la nature et du paysage intervenant sur le territoire communal (Parc naturel du Pays des Collines, Natagora, guides-nature, Contrat de Rivière Dendre, etc.) avec pour objectifs :

- de disposer d'une vision complète des rôles et des actions de chacun et des sites où ils interviennent (inventaire du maillage existant) ;
- de renforcer la coordination voire la collaboration entre ces organismes en lien avec leurs actions spécifiques ;
- de définir un programme d'actions.

2. Mettre en place le programme d'actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité

Pour exemple :

- Favoriser la plantation de haies et de vergers et leur gestion raisonnée (=appliquer le principe de la gestion différenciée pour la taille des haies, l'entretien des fossés et des berges des cours d'eau, sur l'ensemble du territoire communal)
- Créer des mares
- Renforcer la végétalisation des espaces publics
- Appliquer le principe de la gestion différenciée dans les espaces verts publics, pour la taille des haies, l'entretien des fossés et des berges des cours d'eau, sur l'ensemble du territoire communal.
- Organiser des actions de sensibilisation : cette action consiste à multiplier les moments et supports d'information et de sensibilisation à la nécessaire préservation de la nature, à destination de différents publics : habitants, écoles (du territoire et venant d'ailleurs), touristes. Elle repose sur l'organisation d'expositions et d'animations, sur la mise en place d'activités pédagogiques dans les écoles, sur la coordination de formations «

nature », sur la création d'événements photographiques, sur une utilisation accrue des ressources et du matériel disponibles chez les partenaires, etc.

3. Mettre en œuvre des indicateurs de suivi des continuités écologiques

Pour s'assurer d'un suivi de qualité des continuités écologiques, plusieurs catégories d'indicateurs sont mobilisables : éléments constitutifs de la trame verte et bleue, forme, état de conservation et évolution, nombre d'actions menées, superficie concernée, degré de concertation, nombre de passages dans les corridors, diversité génétique, nombre d'espèces colonisant les haies, etc.

2. **Justification du projet**

- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée ;
- Caractère rural du projet ;
- Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs ;
- S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention) ;
- Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s) ;
- Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ?

Parce qu'avec la modernisation de l'agriculture et l'explosion démographique, de nombreux éléments du maillage écologique ont été évincés de nos campagnes : des vergers ont été rasés, des mares comblées, les parcelles agricoles sont de plus en plus grandes et dénudées et les haies disparaissent progressivement. Ces effets ont de lourdes conséquences sur notre environnement. Certaines populations d'oiseaux sont en chute libre, des sites de ponte de batraciens disparaissent, les insectes et certains végétaux sont également concernés par cette perte d'habitats naturels.

Les arbres et haies constituent des refuges pour de nombreux oiseaux et insectes. La mise en œuvre d'un programme d'actions renforçant le maillage écologique est donc une manière de ralentir la perte de la biodiversité en apportant de nouvelles sources d'habitats naturels qui pourront être colonisés par une importante faune et flore locale.

La qualité de vie et la qualité de l'environnement à Ellezelles dépend notamment de son maillage écologique, il est important d'agir sur tous les milieux naturels, semi-naturels et artificiels (zones agricoles et prairies, zones urbanisées, zones humides et rivières, zones forestières) afin de participer à la préservation et la restauration de la biodiversité, de palier la fragmentation, la disparition des habitats, des refuges, indispensables au déplacement et à la survie des espèces végétales et animales.

Le caractère rural du projet tient essentiellement en la gestion et la protection d'atouts importants du territoire, sa nature et ses paysages ruraux, afin de préserver ceux-ci.

Ce projet est étroitement articulé avec ces autres projets :

- Créer une filière céréales / pain (II – 5)
- Créer une filière bois (III – 9)
- Développer l'agroforesterie (I – 10)
- Encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement (II – 13)

- Renforcer la trame noire (II – 18)
- Améliorer la qualité des cours d'eau (II – 27)
- Construction d'une stratégie globale d'aménagement du territoire (I – 34)
- Créer un espace de détente et de sensibilisation à la nature (III – 37)

3. Lien à la stratégie du PCDR

- Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR ;
- Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif ;
- Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

Ce projet décrit soutient directement l'objectif général "un territoire qui cultive sa distinction" et plus précisément l'objectif spécifique "un territoire qui rend l'ensemble des Ellezellois acteurs de l'amélioration de leur environnement" car il vise à compenser, de manière générale, la perte de biodiversité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive).

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse, situation ;
- Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, ...) ;
- Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, ...) ;
- Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...) ;
- Présentation du périmètre d'intervention ;
- Statut de propriété.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Identification des pistes de financement et des partenaires potentiels pour le projet.
- Porteur du projet : administration communale

Parties prenantes : PNPC, les agriculteurs, le CRD

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche (critères de faisabilité technique, administrative, financière, ...) ;
- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;
- Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, ...) ¹ ;
- Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
- Démarches administratives à réaliser ² ;

¹ A ce stade, un simple organigramme suffit, une esquisse précise n'est pas nécessaire

² En quelque sorte, la « to do list » de la Commune (à ne pas confondre avec les travaux) : contacter les pouvoirs subsidants, emprise, état de propriété, ...

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé³.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement et/ou phase		
- Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		
- TVA		
- Total (TFC)		

Projet rémunérateur ☐ oui ☐ non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre

Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Création de la plate-forme	1	Commune
Création d'un plan d'actions	1	PV de la plate-forme, commune
Mise en œuvre d'actions	1/an minimum	PV de la plate-forme, commune
Mise en place d'indicateurs de suivi		PV de la plate-forme, commune

Indicateurs de résultat :

Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible

Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Nombre de mares créées	1/an minimum	PV de la plate-forme
Amélioration du maillage écologique	+ 10%	PV de la plate-forme via les indicateurs de suivis

³ Communication, mode de gestion, animation, ...

10. [Notice évolutive] - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : m²
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : m²
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : m²
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
 - o Outil de dimensionnement disponible sur :
<https://inondations.wallonie.be/home/urbanisme/citoyens/gerer-les-eaux-de-pluie-sur-mon-terrain.html>
 - o Outil de cartographie à l'échelle communale des îlots de chaleur et espaces verts ou des espaces imperméabilisés disponible : « Adapte ta Commune »
<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/outil-adapte-ta-commune>
 - o Mesures envisagées :
Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...

C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Exemples de points d'attention :
 - o Utilisation des énergies renouvelables
 - o Isolation des bâtiments
 - o Energie grise et durabilité des matériaux
 - o Citerne d'eau de pluie
 - o Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)
 - o Mise en œuvre de matériaux écologiques
 - o Utilisation de techniques innovantes
 - o ...

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- Exemples de points d'attention :
 - o Coûts/m²
 - o Coûts/personnes impactées
 - o Etudes de différentes alternatives
 - o Analyse coût/bénéfice du projet
 - o ...

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ?

Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?

Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?

- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) : Haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (Quantification des surfaces) :
 - o Surfaces imperméables à l'air et à l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...)
 - o Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
 - o Verdissement vertical sur les façades
 - o Toiture végétalisée
 - o ...

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ?

Quels sont les aménagements prévus ?

Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

- Exemples de points d'attention :
 - o Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale
 - o Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales
 - o Analyse économique du cycle de vie des bâtiments
 - o ...

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage ?

Impact sur le voisinage ?

Mesures envisagées ?

Annexes : Pièces à joindre à la Fiche-Projet**Instructions (en complément de l'Art. 8 de l'AEW du 12 juin 2014) :**

- *Pour les projets immatériels, ne répondre qu'aux annexes qui sont pertinentes ;*
- *S'il s'agit d'une fiche rédigée dans le cadre de l'élaboration du PCDR, les annexes 1 à 6 sont demandées uniquement pour les fiches du lot 1 ;*
- *S'il s'agit d'une actualisation de fiche dans le cadre d'une demande de convention (activation de la fiche), l'ensemble des annexes est demandé et la localisation doit être connue.*

Annexes :

1. Plan de situation ;
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
3. Dossier photographique ;
4. Etat des lieux ;
5. S'il s'agit d'un bâtiment (type maison de village), fournir la liste des activités actuelles, concernées par le projet, et de leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets ;
6. Liste des projets de même fonction existant sur la commune ;